



Conseil économique et social

Provisoire

10 novembre 2005

Français

Original: anglais

Session de fond de 2003

Compte rendu analytique provisoire de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 14 avril 2003, à 9 h 30

Président : M. Rosenthal (Guatemala)

Sommaire

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

03-32510 (F)



La séance est ouverte à 9 h 55.

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

Déclaration du Président

1. **Le Président** déclare que la Réunion spéciale marque une étape décisive car, pour la première fois, le Conseil se réunit avec les institutions de Bretton Woods en réponse aux mandats précis qui leur ont été confiés, notamment ceux énoncés dans le Consensus de Monterrey. En outre, les quatre organisations multilatérales y sont représentées tant au niveau intergouvernemental que de leur direction et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) y assiste en qualité de participante à part entière. La réunion a été organisée afin de réaffirmer les engagements pris en vue d'assurer la mise en œuvre intégrale du Consensus de Monterrey. La Conférence internationale sur le financement du développement a permis d'établir des passerelles entre les acteurs gouvernementaux et entre les gouvernements et la société civile au niveau des pays, ainsi qu'entre les quatre organisations multilatérales, les organisations non gouvernementales et les milieux d'affaires, à l'échelle internationale.

2. Il faut souhaiter que les discussions feront fond sur les récentes réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international et permettront ainsi de définir la voie à suivre et d'apporter une contribution au Dialogue de haut niveau, qui doit se tenir en octobre 2003 dans le cadre de l'Assemblée générale. Il reste que le principal objectif consiste à déterminer comment toutes les parties prenantes peuvent s'entraider dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Allocution prononcée par la Vice-Secrétaire générale au nom du Secrétaire général

3. **La Vice-Secrétaire générale** déclare que les discussions entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods qui ont lieu chaque année ont permis de prendre conscience des points d'accord existant sur les problèmes à affronter et les solutions à apporter, ainsi que des atouts et des compétences respectives des organisations représentées. Une telle unité d'intention est de bon augure au vu des défis à relever.

Conformément aux décisions prises à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement, la présente réunion devra faire le bilan de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Le débat est officiellement axé sur la cohérence des politiques, c'est-à-dire sur la manière dont les gouvernements, les institutions et les organisations non gouvernementales participant à la réunion peuvent efficacement faire converger les différentes tendances des politiques économiques dans un cadre d'action en faveur du développement clairement défini et coopérer – plutôt que s'opposer – pour donner suite aux engagements pris à Monterrey. Il est par exemple inutile qu'un gouvernement accorde une aide aux éleveurs de bovins laitiers d'un pays en développement s'il exporte lui-même du lait en poudre subventionné vers ce pays.

4. Les discussions doivent définitivement porter sur les questions suivantes : création de conditions favorables à l'échelle nationale et internationale, commerce et politiques d'investissement, allègement de la dette et aide publique au développement, gouvernance économique aux niveaux national et mondial. Ce programme, qui peut sembler quelque peu austère ou abstrait, aura toutefois une incidence directe sur les conditions de vie des populations. Plutôt que de se lamenter et de faire des diagnostics, il est impératif de se concentrer sur la meilleure façon de s'attaquer à ces problèmes. S'agissant de la cohérence, la communauté internationale doit se demander si les objectifs budgétaires empêchent les pays ravagés par l'épidémie du sida de consacrer davantage d'argent au traitement de la maladie; si les objectifs du Millénaire pour le développement peuvent être atteints sans qu'il soit donné suite aux engagements financiers pris à Monterrey; si les négociations de Doha offrent de nouvelles possibilités de commerce aux pays pauvres ou si les engagements pris en vue d'ouvrir les marchés mondiaux continuent d'être vides de sens du fait des subventions, des redevances et autres barrières; si les revendications pour un renforcement de la gouvernance à l'échelon national iront de pair avec l'adoption à l'échelle internationale de réformes qui donneront davantage voix au chapitre aux pays en développement; si les donateurs sous-estiment le problème de l'endettement en gonflant les prix probables des produits de base; si les apports de capitaux privés sont encouragés en l'absence de mesures destinées à les rendre plus stables; si les opérations de développement et d'assistance seront

finale harmonisées et si les flux de la population active continueront d'être restreints alors qu'on encourage les flux de capitaux.

5. Les répercussions économiques du conflit en Iraq sont aussi très inquiétantes, notamment pour les pays en développement. Chacun a son rôle à jouer pour rétablir la confiance au niveau international face à une économie mondiale qui continue de subir les effets du ralentissement de la conjoncture en 2001, de la montée du chômage et de l'incertitude. Au cours des négociations commerciales de Doha, les gouvernements ne sont pas parvenus à respecter les délais qu'ils s'étaient fixés en matière de santé publique et dans le domaine de l'agriculture. Ce dernier point revêt une importance critique car l'agriculture occupe une place centrale dans les négociations à proprement parler et doit donner la mesure de la cohérence entre les politiques de développement adoptées par les pays développés, qui encouragent les pays en développement à supprimer les subventions alors qu'ils maintiennent les leurs. C'est pourquoi le Secrétaire général les a engagés à réduire considérablement leurs subventions agricoles de manière à soutenir l'économie mondiale, à éliminer les déséquilibres qui caractérisent les échanges commerciaux aux niveaux national et international, à stimuler les négociations de Doha et à indiquer aux pays en développement qu'ils peuvent continuer d'avoir confiance dans le cycle de négociations pour le développement qui leur a été promis.

6. L'ONU est l'instance idéale pour discuter de la manière de « rester engagé » dans le cadre du Consensus de Monterrey. Les participants peuvent compter sur l'engagement du Secrétaire général et sur celui du Secrétariat pour les aider à donner forme à un mécanisme multilatéral ouvert, profitable à tous et répondant aux besoins de chacun, qui permettra à la communauté internationale d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de développement.

Déclarations d'organisations intergouvernementales

7. **M. Kavan** (Président de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-septième session) déclare que la coopération entre les spécialistes dans les domaines de la finance, du commerce, du développement et des affaires étrangères est déterminante pour assurer le succès de la Conférence de Monterrey. Le maintien de l'esprit de coopération qui a présidé au Consensus de Monterrey est tout aussi

important, et la présence de tous les principaux participants donne à espérer que la mise en œuvre du Consensus s'accéléra et que de nouveaux progrès seront accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion représente une étape décisive dans les efforts qui sont faits pour rester engagé dans le processus de suivi de Monterrey et offre l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis et de déterminer les domaines qui nécessitent de nouveaux efforts pour améliorer l'efficacité et la cohérence.

8. L'Assemblée générale a exploré les moyens de faire en sorte que les activités de l'ONU facilitent la mise en œuvre des résultats de la Conférence, dont le Consensus de Monterrey. De nombreux objectifs en matière de développement ont été définis lors des conférences organisées par l'ONU ces 10 dernières années et l'Organisation doit à présent faire la preuve de son efficacité à mobiliser la volonté politique nécessaire pour les atteindre. Il faut d'urgence appuyer leur mise en œuvre à l'échelon national, mettre en place des mécanismes de suivi et d'examen efficaces et promouvoir l'esprit de Monterrey. Les travaux menés par le groupe de travail spécial sur le suivi intégré de la conférence devront se traduire par des recommandations concrètes visant à renforcer l'engagement politique aux fins de la réalisation des objectifs de développement. L'Assemblée générale a souligné les liens importants qui existent entre la réunion spéciale et le Dialogue de haut niveau prévu à la fin d'octobre, qui constitue l'instance intergouvernementale où doit être assuré le suivi général de la Conférence de Monterrey. M. Kavan préconise une participation à un haut niveau de toutes les parties prenantes afin de retenir l'attention des responsables politiques, qui revêt une si grande importance.

9. **M. Manuel** (Président du Comité du développement, Ministre sud-africain des finances) indique que le Consensus de Monterrey et les accords conclus à l'issue du Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg, ont permis de forger un nouveau partenariat entre les pays en développement, les pays développés et leurs partenaires institutionnels et de définir les stratégies voulues pour aboutir à des résultats. Au cours de l'année passée, le Comité du développement a indiqué qu'il entendait jouer un rôle actif pour faire avancer le programme de mise en œuvre. Comme la Vice-

Secrétaire générale l'a indiqué, la croissance économique mondiale s'est ralentie et a connu plusieurs revers. La guerre en Iraq a causé d'énormes souffrances et a exacerbé les incertitudes tant dans la région qu'ailleurs. L'absence de progrès dans la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement a encore ébranlé la confiance. Dans ce contexte, le Comité du développement s'est affirmé de nouveau résolu à réduire la pauvreté dans les pays en développement et dans les pays en transition et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

10. À sa réunion précédente, le Comité du développement a demandé à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international de formuler une proposition pour lui permettre de suivre les progrès réalisés et de définir les tâches à accomplir séparément ou de manière concertée en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Ce suivi repose sur une répartition concertée des tâches dans le cadre de laquelle l'ONU est chargée de suivre les progrès accomplis à l'échelle nationale et mondiale et la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont chargés de suivre les politiques et les mesures adoptées sur le plan interne et au niveau mondial. Ces efforts nécessitent une coopération étroite entre les institutions de Bretton Woods, le système des Nations Unies, l'OMC, les banques multilatérales de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Comité d'aide au développement (CAD).

11. Les pays en développement doivent redoubler d'efforts pour créer des conditions plus propices aux investissements et aux activités du secteur privé, au renforcement des capacités et de la gouvernance dans le secteur public et à l'accroissement du capital humain grâce à une prestation plus efficace des services destinés aux pauvres. Comme cela est énoncé dans le partenariat conclu à Monterrey, ces efforts doivent aller de pair avec l'ouverture des marchés des pays développés aux exportations en provenance des pays en développement, un allègement de la dette et une augmentation du volume de l'aide, de sa prévisibilité et de son efficacité. Les pays en développement sont directement intéressés par l'amélioration des processus de prise de décisions dans les pays industrialisés. Le Comité du développement a en outre préconisé d'accélérer la mise en œuvre des accords énoncés dans la Déclaration de Rome sur l'harmonisation.

12. Le Comité du développement a souligné que ces efforts devaient s'ancrer dans des stratégies définies par les pays eux-mêmes. Ayant examiné un rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs essentiels du Millénaire pour le développement se rapportant aux services sociaux (éducation pour tous, santé, lutte contre le VIH/sida, eau et assainissement), il a constaté qu'il restait encore beaucoup à faire. Le Comité a aussi demandé à la Banque mondiale d'indiquer si les efforts déployés par les pays en développement étaient assortis d'un financement adéquat. Les objectifs du Millénaire pour le développement ne sauraient être envisagés de manière séparée, mais devaient être réalisés et suivis parallèlement à la mise en place d'infrastructures et d'institutions. Le Comité a en outre demandé à la Banque mondiale et au FMI d'examiner comment les pays en développement et les pays en transition pouvaient être davantage associés à la politique économique, à la prise de décisions et à la définition de normes au niveau international. En réponse, les conseils d'administration des deux institutions ont pris des mesures en vue d'améliorer la capacité des bureaux des principaux groupes interétatiques (Groupes Afrique 1 et 2). Le Comité a salué ces mesures et recommandé d'adopter à l'avenir des réformes de plus vaste portée.

13. **M^{me} Wieczorek-Zeul** (Ministre allemande de la coopération économique et du développement) estime que la réunion de haut niveau revêt une importance particulière à un moment où le projet commun visant à promouvoir un développement humain durable pour tous doit retrouver la place qui lui revient et figurer en tête de liste des priorités internationales. La tâche initiale incombant à l'ONU – qui est de préserver l'humanité du fléau de la guerre – est plus importante que jamais. Comment peut-on comprendre que des milliards de dollars puissent être mobilisés pour faire la guerre mais non pour réduire la pauvreté? La Ministre souligne que la résolution 1441 (2002) du Conseil de sécurité a été adoptée par consensus, de même que la résolution 55/2 de l'Assemblée générale, dans laquelle figure la Déclaration du Millénaire qui appelle à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015, et invite la communauté internationale à considérer celle-ci avec autant de sérieux que la première. Les efforts doivent être axés sur l'octroi d'une aide humanitaire au peuple iraquien, ainsi que sur les secours d'urgence, la reconstruction et le développement en vue d'établir un régime stable, démocratique et pacifique dans ce pays. Le Conseil de

sécurité doit adopter une résolution qui confère à l'ONU un mandat clairement défini dans le processus de reconstruction. Dans le communiqué qu'il a publié à l'issue de sa dernière réunion, le Comité du développement a déclaré que l'octroi de prêts par la Banque mondiale était subordonné à une telle résolution.

14. Les répercussions de la guerre sur l'économie mondiale sont préoccupantes et les chiffres les plus récents indiquent qu'une fois encore, les pays en développement seront ceux qui en pâtiront le plus. Ceux qui relèvent de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), en particulier, se heurtent à des difficultés encore plus grandes pour mettre en œuvre leurs programmes ambitieux et il faut faire preuve de souplesse à l'égard des pays qui doivent faire face à des chocs exogènes tandis qu'ils s'efforcent de mener à bien ce processus. Le risque d'une nouvelle course aux armements existe bel et bien et les dépenses consacrées aux armements dans le monde sont passées de 761 milliards de dollars en 2000 à 839 milliards en 2002. S'il y a une guerre juste à mener, c'est la guerre contre la pauvreté, la faim, les maladies, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement, l'exclusion et l'injustice. Combattre le besoin et la peur, tel est le but des objectifs du Millénaire pour le développement, du Consensus de Monterrey et du Programme d'action de Johannesburg.

15. Le Gouvernement allemand est attaché aux principes du multilatéralisme, du règlement pacifique des différends, du développement durable et de la solidarité internationale. Il entend faire tout son possible pour veiller à ce que l'Union européenne remplisse les engagements qu'elle a pris en vue d'augmenter l'aide publique au développement. En fait, si les gouvernements des pays membres du Comité du développement tiennent leurs engagements, l'aide publique au développement devrait augmenter de 30 % en 2006. Elle restera néanmoins bien en deçà du montant nécessaire pour réaliser intégralement les objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays développés doivent tenir leurs promesses s'ils veulent véritablement lutter contre la pauvreté.

16. S'il importe d'augmenter le financement extérieur du développement, il est par ailleurs essentiel d'assurer une bonne gouvernance à l'échelon national. Le Gouvernement allemand a consulté les milieux d'affaires pour tenter d'enrayer le déclin de l'investissement étranger direct dans les pays en

développement en constituant des partenariats entre les secteurs public et privé. Une bonne gouvernance à l'échelon national doit aller de pair avec une bonne gouvernance à l'échelle mondiale, et la réunion de haut niveau illustre bien ce principe. Il faut adopter une stratégie d'ensemble qui associe les pays en développement aux décisions prises par les institutions financières internationales dans le cadre des réformes qu'elles ont elles-mêmes entreprises.

17. La Ministre allemande réitère la proposition initialement avancée lors de l'Assemblée du Millénaire de constituer un « conseil de sécurité économique » pour veiller à la cohérence et à la transparence des politiques à l'échelle mondiale. À cet égard, la mise en place d'un système commercial international juste et ouvert à tous est de la plus haute importance. Elle engage tous les gouvernements à réformer leur politique agricole en vue de modifier radicalement l'accès aux marchés, qui s'est avéré être un obstacle pour assurer le succès du cycle de négociations commerciales de Doha. Le problème de l'accès aux médicaments essentiels dans les pays en développement doit aussi être résolu de toute urgence.

18. **M^{me} Whelan** [Présidente de l'Organe d'examen des politiques commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)] dit qu'elle s'étonne souvent des idées fausses circulant au sujet de l'OMC et souhaite décrire quelques aspects de ce mécanisme intergouvernemental. L'Organisation mondiale du commerce fonctionne sur la base d'un consensus. Son organe directeur est constitué par les 146 États qui en sont membres, les pays en développement représentant environ 75 %. Entre les réunions ministérielles qui se tiennent tous les deux ans, son organe directeur est le Conseil général qui est composé par les représentants permanents des États auprès de l'OMC. La cohérence et la coordination des politiques doivent commencer au niveau des pays, en partant de la base vers le sommet. Pour que la cohérence entre les politiques devienne une réalité, les engagements que prennent les responsables politiques lors des conférences internationales doivent se concrétiser dans des instructions à l'intention des représentants des États à l'ONU, à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, ainsi que des négociateurs du commerce international.

19. L'OMC est très consciente du rôle déterminant qu'elle joue pour améliorer la cohérence des politiques et promouvoir le développement durable. Tous les aspects abordés dans la Déclaration ministérielle de

Doha s'inscrivent dans la perspective du développement, principe qui a été réitéré lors des négociations et dans le cadre du resserrement des relations de l'OMC avec la Banque mondiale, le FMI et l'ONU. À mesure que la mission de l'OMC et sa composition ont été élargies, les séries de négociations commerciales qui se sont succédées sont devenues plus complexes. Le maintien de leur efficacité tient à l'ouverture par tous les pays participants de l'accès à leurs marchés nationaux en échange de concessions de la part d'autres pays. À la fin d'une session, tous les participants doivent être convaincus que les avantages obtenus valaient bien les concessions qu'ils ont faites. Le Cycle de Doha diffère des autres négociations dans la mesure où l'on s'efforce de veiller à ce que les problèmes des pays en développement soient pris en compte dans ce processus. On comprend désormais mieux le rôle que joue le commerce dans le développement, l'idée simpliste selon laquelle il serait avantageux de procéder à une libéralisation rapide des échanges dans tous les secteurs étant abandonnée, et l'on connaît mieux le coût du protectionnisme.

20. L'OMC n'ignore pas que le Cycle de Doha se déroule dans un climat international marqué par une profonde instabilité et alors que l'économie mondiale se trouve confrontée à certains problèmes. Le programme de Doha est très ambitieux, l'objectif étant de conclure les négociations d'ici au 1^{er} janvier 2005. Le calendrier assorti d'une série de délais, devant conduire à la réunion de Cancun, n'a certes pas été respecté mais il a servi à relancer ces efforts. Faisant le bilan des progrès accomplis et des domaines dans lesquels il faut combler le retard, la Présidente du Comité signale que le mécanisme de négociation a été mis en place assez rapidement et qu'un programme de réunions a été établi en vue de prendre en compte les besoins des petites délégations. On s'est efforcé de veiller à ce que les consultations soient représentatives de l'ensemble des membres. Des groupes et certains membres ont présenté des propositions, et l'établissement d'un consensus sur les questions moins controversées a progressé, de même que la définition de paramètres en vue d'apporter des solutions aux questions plus épineuses.

21. De nouveaux efforts sont nécessaires avant la réunion de Cancun dans certains domaines, notamment : l'agriculture, le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement, l'accès aux médicaments et les questions de Singapour. La

Présidente du Comité estime que la volonté politique existe pour résoudre ces questions, mais que des difficultés se posent pour lui donner une expression concrète. Les membres apprécieront les résultats d'après la somme générale des efforts consentis et des avantages obtenus, mais il sera difficile de faire des concessions avant qu'un éventuel programme prenne réellement forme. La confiance qui s'établit peu à peu est capitale pour parvenir à un résultat équilibré.

22. M^{me} Whelan rappelle que le Secrétaire général, dans sa note publiée sous la cote E/2003/50, a souligné que le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC pouvait contribuer à renforcer la cohérence. Ce mécanisme vise à fournir une évaluation collective périodique des politiques et pratiques commerciales des États membres, et non à imposer de nouveaux engagements en matière de politique générale. Alors que davantage de pays en développement font une large place au commerce dans les stratégies de réduction de la pauvreté qu'ils ont eux-mêmes conçues, ce mécanisme peut offrir la possibilité d'envisager la politique commerciale d'un pays dans le cadre plus large de la planification et de la lutte contre la pauvreté à l'échelon national. Le renforcement des capacités dans le secteur du commerce est un autre domaine d'intérêt de l'OMC et son Fonds global d'affectation spéciale pour le programme de Doha, créé en vue de fournir une assistance technique en la matière, devrait être intégralement financé. Plusieurs initiatives ont été lancées en vue de renforcer les capacités techniques dans le secteur du commerce et un examen du Cadre intégré qui a été établi en vue d'assurer la cohérence pourrait s'avérer utile.

23. **M. Siniora** (Président du Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement) déclare que les ministres du G-24 ont constaté, lors de leur dernière réunion tenue le 11 avril, que depuis leur précédente réunion, la reprise économique à l'échelle mondiale était beaucoup moins forte que prévu et la conjoncture demeurait très incertaine. Cette situation est exacerbée par la guerre en Iraq, qui a de graves conséquences non seulement pour ce pays mais pour l'ensemble de la région. Dans ce contexte d'incertitude géopolitique et face à une situation en évolution rapide, les ministres ont recommandé de renforcer l'effort de coopération internationale en créant des conditions économiques et

financières stables à l'échelle internationale, de progresser dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de faire avancer les négociations commerciales multilatérales menées dans le cadre du Cycle de Doha, qui doivent en particulier porter sur l'élimination des subventions agricoles qui faussent les échanges commerciaux et les mécanismes d'appui interne dans les pays avancés. De plus, les institutions financières internationales doivent répondre aux besoins des pays membres en faisant preuve de souplesse.

24. L'incertitude mondiale accrue fait ressortir les problèmes qui se posent quant à la prise de décisions à l'échelle internationale. Le système international et multilatéral qui, depuis 60 ans, est le pivot autour duquel s'articule l'action menée en vue de promouvoir la paix et le développement est actuellement mis à l'épreuve. À l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance, il importe plus que jamais de réaffirmer ce pacte de coopération. Les pays en développement se sont efforcés de réformer leurs politiques mais tous ces progrès ont été réalisés au prix d'un déclin du taux de croissance, d'un ralentissement du développement et de pressions sociales. Les institutions internationales doivent appuyer ces pays dans leurs efforts en répondant à leurs besoins de manière souple pour les aider à rétablir la confiance et, partant, les apports de capitaux.

25. De nombreux pays en développement ont adopté des mesures courageuses et politiquement délicates en vue d'ouvrir leurs marchés et il est temps que les pays développés fassent à leur tour preuve du même courage en ouvrant leurs marchés aux produits des pays en développement, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des textiles et de l'habillement. Il est troublant de constater que les apports nets de capitaux privés partent des pays à faible revenu vers les pays développés et, à moins d'un changement, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints dans ces pays.

26. À Monterrey, la communauté internationale a conclu un pacte pour permettre à tous les pays d'avancer dans la voie du développement et d'accroître les avantages découlant de la mondialisation. Les ministres du G-24 sont fermement attachés au système de coopération multilatérale mis en place par les institutions, qui a longtemps été le pivot autour duquel s'est articulée l'action menée en vue de promouvoir la paix et le développement. La communauté

internationale doit réaffirmer cette orientation en vue de garantir à tous un avenir meilleur.

27. **M. Aninat** (Directeur général adjoint du Fonds monétaire international) indique qu'à sa septième réunion tenue à Washington le 13 avril 2003, le Comité monétaire et financier international a renouvelé l'engagement qu'a pris la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes auxquels se heurte l'économie mondiale, qui sont encore aggravés par la guerre en Iraq, et a fait appel au Fonds pour qu'il se tienne prêt à apporter l'aide voulue aux pays membres touchés par le conflit. Le Comité a souligné qu'une action concertée s'imposait dans tous les pays en vue de favoriser une reprise forte et équilibrée, de réduire la vulnérabilité aux chocs et de progresser plus rapidement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

28. Récapitulant les principaux points du communiqué publié par le Comité, M. Aninat déclare que si l'on s'attend à une reprise de l'économie mondiale, bien des risques et des incertitudes demeurent. Pour préserver les perspectives de croissance mondiale, il faut s'employer de manière soutenue à adopter des politiques rationnelles et être prêt à les adapter au besoin, en faisant preuve de souplesse. De nombreux pays ont accompli des progrès en améliorant leurs données économiques fondamentales, mais de nouvelles réformes structurelles doivent être adoptées par tous les pays membres pour rétablir la confiance et renforcer les fondements de la croissance économique mondiale.

29. Les pays avancés ont déjà mis en place les moyens d'action voulus pour favoriser une reprise rapide. Ils doivent cependant consolider les réformes structurelles fondamentales pour les raisons énumérées ci-dessus. Nombre de pays ayant récemment embrassé l'économie de marché, notamment en Amérique latine, ont amélioré leur capacité de résister aux chocs mondiaux en adoptant des politiques économiques rationnelles et des régimes de taux de change plus viables. Le Comité a encouragé les pays qui se sont donné une marge de manœuvre à continuer de résister aux chocs en faisant preuve de souplesse; ceux qui se heurtent à des contraintes externes devraient redoubler d'efforts pour rétablir une position extérieure viable. Les réformes commerciales, financières et institutionnelles qui visent à encourager la nouvelle reprise et à étayer la croissance en encourageant

l'investissement privé sont un objectif prioritaire dans tous les pays émergents.

30. Les pays à faible revenu ont globalement accompli des progrès importants pour améliorer leurs politiques économiques et être en meilleure position afin de pouvoir faire face aux conséquences du ralentissement économique mondial. Nombre d'entre eux ont eu recours à l'Initiative en faveur des pays très endettés pour bénéficier d'un allègement de leur dette afin d'augmenter sensiblement leurs dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté. Ils continuent toutefois d'être vulnérables aux chocs. Le Comité a souligné qu'un effort concerté de la communauté internationale s'imposait pour progresser plus rapidement dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris pour fournir une assistance financière et technique et améliorer l'accès aux marchés des pays développés pour leurs produits d'exportation.

31. La réalisation de progrès rapides vers la libéralisation des échanges multilatéraux dans le contexte du Cycle de Doha sera indispensable à tous ces efforts. Elle enverra un message clair démontrant l'attachement de la communauté internationale au multilatéralisme, renforcera la confiance à l'échelle mondiale et contribuera à la reprise économique mondiale après le ralentissement actuel, de même qu'elle améliorera la capacité de résister aux chocs et aidera les pays en développement à tirer plus pleinement profit de la mondialisation. Le Comité a donc invité tous les pays à intensifier leurs efforts en vue d'éliminer les obstacles qui entravent la réalisation de nouveaux progrès dans la période précédant la réunion ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Cancun (Mexique) en septembre.

32. Le Comité a exprimé son ferme appui au rôle déterminant joué par le Fonds pour aider les pays à faible revenu à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre du mécanisme opérationnel mis en place grâce aux documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, tout en faisant observer qu'il fallait améliorer la coordination et l'harmonisation des politiques des donateurs. Il a encouragé les pays éligibles à la remise de la dette à surmonter les obstacles qui les empêchent de bénéficier de l'Initiative PPTE et a engagé les créanciers à participer activement à son financement. Il a en outre souligné qu'il importait de parvenir à un niveau d'endettement tolérable à long terme et

approuvé l'élaboration d'un cadre d'analyse pour réaliser ces évaluations.

33. Le Comité a souscrit à la stratégie mise en œuvre par le Fonds pour contribuer à prévenir les crises. M. Aninat constate que l'expérience acquise par les pays membres en ce qui concerne le Programme d'évaluation du secteur financier et la définition de normes et de codes est constructive. D'autres progrès sont toutefois nécessaires pour axer les conseils de politique générale sur la réduction de la vulnérabilité des pays membres, l'analyse des retombées des politiques dans les pays revêtant une importance dans le système ou au niveau de la région, l'approfondissement du dialogue entre le Fonds et les pays sur les alternatives ou les options politiques possibles.

34. Le Comité a constaté avec satisfaction que des critères ont été définis pour orienter les décisions relatives à l'accès aux ressources et aux moyens offerts par le Fonds en cas de crise touchant le compte de capital. S'agissant des ratios d'endettement, il a estimé que les discussions approfondies sur les efforts faits en vue de formuler une proposition pour l'élaboration d'un mécanisme réglementaire de restructuration de la dette souveraine permettaient de mieux comprendre ces questions. Il s'est à cet égard félicité de l'utilisation des clauses d'action collective dans les contrats d'émission d'obligations.

35. Le Comité estime que la situation actuelle du Fonds en matière de liquidités est satisfaisante mais espère qu'il y aura une discussion approfondie sur le niveau de ressources nécessaires pour permettre au Fonds de s'acquitter de ses responsabilités financières. Il recommande de procéder à une répartition des quotes-parts, qui tienne compte des changements survenus dans l'économie mondiale, et que de nouveaux efforts soient consentis pour garantir que les membres ont voix au chapitre et sont représentés à un niveau élevé. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement passe par l'adoption par tous d'une stratégie cohérente. Il reste que la cohérence des politiques devra être avant tout réalisée au niveau national.

36. La mise en œuvre du Consensus de Monterrey adopté à l'issue de la Conférence internationale sur le financement du développement sera la principale tâche à accomplir dans les années à venir. M. Aninat constate avec satisfaction que toutes les parties ont souscrit à la

stratégie en deux volets énoncée dans ce document et s'accordent sur la nécessité d'augmenter l'aide publique au développement, d'élargir l'accès aux marchés pour les produits en provenance des pays en développement et d'éliminer les déséquilibres commerciaux. Enfin, il souligne que s'il est nécessaire de mettre en place des politiques saines et des institutions efficaces, la paix et la stabilité politique revêtent également une importance critique pour parvenir à un développement durable.

37. **M. Zhang** Shengman (Directeur général de la Banque mondiale) déclare que la Banque contribue à promouvoir la cohérence, la coordination et la coopération au niveau national, entre les institutions et entre les pays développés et les pays en développement, de manière à faciliter la mise en œuvre du Consensus de Monterrey

38. Tous les acteurs du développement reconnaissent désormais que pour assurer la cohérence au niveau national, il faut encourager les pays à adopter et à mettre en œuvre leurs propres stratégies dans le cadre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. La Banque collabore étroitement à cette fin avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. À ce jour, 27 documents de stratégie et 45 documents intérimaires ont été achevés. Il reste que le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté est en constante évolution et pourrait être amélioré au moyen des enseignements tirés de l'expérience.

39. En ce qui concerne la coopération interinstitutions, des progrès spectaculaires ont été accomplis en vue de renforcer les partenariats traditionnels entre la Banque et le FMI et entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies. En outre, des mesures ont été prises pour resserrer les liens de collaboration de la Banque avec l'OMC, les banques régionales de développement, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Comité d'aide au développement de l'OCDE. Des initiatives isolées mais également importantes ont été lancées en vue d'améliorer les relations avec la société civile.

40. Plus récemment, les responsables des institutions bilatérales et multilatérales de développement et 28 pays partenaires ont adopté la Déclaration de Rome sur l'harmonisation, au titre de laquelle ils se sont engagés à harmoniser leurs politiques, procédures et pratiques

opérationnelles. Malgré ces réalisations, il reste encore beaucoup à faire. Il faut en particulier déterminer les domaines dans lesquels on constate des carences ou un chevauchement des activités.

41. Enfin, le Consensus de Monterrey prône un resserrement de la coopération entre pays développés et pays en développement. Le Directeur général de la Banque mondiale constate à cet égard que le cadre mondial de suivi proposé par la Banque et le FMI servira de base pour procéder à un suivi régulier des politiques et mesures à adopter, notamment par les pays développés et les pays en développement, en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La mise en œuvre de ce cadre nécessitera une collaboration étroite avec le système des Nations Unies et d'autres partenaires. Cela étant, les liens de coopération excellents déjà établis entre la Banque, le FMI et le système des Nations Unies sont prometteurs à cet égard.

42. **M. Thompson-Flores** (Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce) déclare que les changements économiques et politiques survenus dans le monde au cours de la période consécutive au lancement du Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha, qui a été marquée par un ralentissement de la croissance, par un climat d'incertitude et à présent, par un conflit, ont contribué à souligner la nécessité de renforcer le système multilatéral et de mener à bien le processus de négociation.

43. Le bilan est jusqu'ici encourageant. Des propositions ambitieuses ont été faites concernant les services et l'accès aux marchés, et des progrès notables ont été enregistrés dans les discussions menées en vue d'améliorer les règles du système. De plus, des travaux utiles ont été réalisés pour expliciter certaines questions essentielles et préciser les positions des pays sur l'investissement, la concurrence, la facilitation du commerce et la transparence des marchés publics.

44. Cependant, les membres sont restés très divisés sur la question fondamentale de la libéralisation des échanges de produits agricoles. Ils ne sont en outre pas parvenus à surmonter leurs divergences de vues sur les droits de propriété intellectuelle touchant au commerce et la santé publique, le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement et la mise en œuvre des règles de l'OMC. Les délais fixés n'ont

donc pas pu être respectés, ce qui soulève des questions quant à la progression des négociations.

45. Des décisions politiques délicates doivent être rapidement prises pour que les membres puissent faire avancer le processus de négociation avant la tenue de la réunion ministérielle de l'OMC à Cancun. Il faut résister à la tentation de remettre à plus tard ces décisions car le Programme de Doha pour le développement est trop complexe pour qu'un règlement équilibré soit concocté au dernier moment. Il importe en outre de maintenir la confiance et l'enthousiasme des pays en développement qui ont souscrit à la libéralisation des échanges qu'ils considèrent comme un facteur clef de leur croissance et leur développement.

46. Cependant, en l'absence de progrès sensibles sur les questions qui les intéressent, à savoir l'accès aux marchés, la diminution des subventions agricoles et la santé publique, l'idée d'un cycle de développement risque de n'être qu'un slogan creux. Quant aux principaux acteurs, les États-Unis et l'Europe, ils doivent faire preuve d'une détermination politique soutenue et d'un esprit d'initiative et adopter des positions plus souples sur certaines questions épineuses. Les intérêts étroits doivent être réexaminés pour le plus grand bien de tous.

47. Les problèmes qui viennent d'être évoqués sont de taille. Le Cycle de Doha qui regroupe 140 participants est le cycle de négociations commerciales le plus ambitieux et le plus vaste qui ait jamais été mené. Ces objectifs ambitieux offrent en outre aux pays d'énormes possibilités. Les avantages sociaux découlant de l'élimination des barrières commerciales pourraient dépasser 250 milliards de dollars par an, dont la moitié au moins reviendrait aux pays en développement, reléguant aisément au second plan l'aide extérieure et dépassant de loin les multiples remises accordées aux pays pauvres au titre de l'allègement de leur dette.

48. L'aboutissement de ces négociations renforcerait les fondements de l'économie et témoignerait d'un engagement renouvelé en faveur de la coopération multilatérale à un moment où le multilatéralisme semble menacé. L'Organisation mondiale du commerce doit réussir dans sa mission. La croissance, le développement et la réduction de la pauvreté ne sauraient exister sans le commerce, et ce n'est qu'à travers l'OMC que les pays peuvent mettre en place un

système économique fondé sur des règles plutôt que sur la force. Le multilatéralisme peut être un processus lent et parfois frustrant, mais il est indispensable pour gérer l'économie mondiale d'aujourd'hui, qui est marquée par l'interdépendance.

49. **Le Président** déclare que tous les participants ont un projet commun et sont unis par la même volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de mettre en œuvre la résolution 55/2 de l'Assemblée générale. Il fait observer que le Consensus de Monterrey est un plan d'exécution pour l'action à mener dans cette direction et invite les participants à se concentrer sur sa mise en œuvre au cours des quatre tables rondes qui se tiendront dans la matinée.

La séance est levée à 11 h 25.